

Est-il bien raisonnable de faire des heures supplémentaires ? Certainement pas si l'on considère les taux horaires bruts auxquels elles sont rémunérées ainsi que nous allons vous l'expliquer en 3 mn 30 chrono.

L'**HSA**, heure supplémentaire année, rémunère l'heure effectuée chaque semaine de l'année scolaire qui en compte 36. Si deux HSA peuvent être imposées, seule la 1<sup>ère</sup> HSA (!) est majorée de 20%.

L'**HSE**, heure supplémentaire effective, est égale à 1/36<sup>ème</sup> de l'HSA de base... majorée de 25%.

1°) Comparons tout d'abord les taux horaires (TH) bruts des HSA et des HSE des classes normales.

**Tableau 1 : Montants et taux horaires bruts des HSA/HSE classes normales**

Corps	1 <sup>ère</sup> HSA à l'année	HSA base à l'année	TH 1 <sup>ère</sup> HSA	TH HSA base	TH HSE
Agrégés	1 993,22 €	1 661,02 €	55,36 €	46,14 €	57,67 €
Certifiés/PLP	1 379,42 €	1 149,52 €	38,32 €	31,93 €	39,91 €

**Premier constat** : le taux horaire brut de l'HSE est toujours supérieur à celui de l'HSA.

2°) Comparons maintenant ces taux horaires avec celui de l'heure de cours "traitement". Précisons tout d'abord que l'obligation réglementaire de service (**ORS**) annuelle est égale au nombre d'heures de cours hebdomadaire (15h ou 18h) multiplié par les 36 semaines de l'année scolaire.

Le taux horaire de l'heure de cours "traitement" est donc égal au traitement annuel divisé par l'ORS annuelle.

**Tableau 2 : Taux horaire brut de l'heure de cours "traitement" Agrégé-e-s (ORS annuelle 540 h)**

Echelon	1	2	3	4	5
Indice majoré (IM)	450	498	513	542	579
Traitement annuel brut	25 304,55 €	28 003,68 €	28 847,17 €	30 477,91 €	32 558,50 €
Heure "traitement" brut	46,86 €	51,86 €	53,42 €	56,44 €	60,29 €

**Tableau 3 : Taux horaire brut de l'heure de cours "traitement" Certifié-e-s/PLP (ORS annuelle 648 h)**

Echelon	1	2	3	4	5
Indice majoré (IM)	390	441	448	461	476
Traitement annuel brut	21 930,60 €	24 798,44 €	25 192,07 €	25 923,09 €	26 766,57 €
Heure "traitement" brut	33,84 €	38,27 €	38,87 €	40,00 €	41,30 €

**Deuxième constat** : La comparaison entre les tableaux 1, 2 et 3 démontre que, dans l'Education nationale, au taux horaire, on gagne rapidement moins à travailler plus d'heures.

3°) Calculons enfin le taux horaire de chaque heure travaillée en HSA/HSE. Lorsque vous faites une heure supplémentaire, vous travaillez l'heure de cours mais également le temps de préparation, de correction, etc. Chaque HS rémunère donc **2,6** heures travaillées pour un-e Agrégé-e et **2,16** heures pour un-e certifié-e/PLP.

**Tableau 4 : Taux horaire de chaque heure travaillée pour une HS payée**

	Agrégé-e-s (taux tableau 1 ÷ 2,6)	Certifié-e-s/PLP (taux tableau 1 ÷ 2,16)
HSE brute	22,18 €	18,47 €
1 <sup>ère</sup> HSA brute	21,29 €	17,74 €
HSA base brute	17,74 €	14,78 €

Pour rappel, l'heure supplémentaire du SMIC est rémunérée **12,81 € brut**, sans qu'il soit besoin d'avoir un bac+5, et est revalorisée annuellement.

**Troisième constat** : A de tels taux horaires l'HSA et l'HSE, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le Ministère va transformer 1 800 postes d'enseignants en heures supplémentaires à la rentrée 2021...